



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :

le 18 septembre 2020

Convocation des conseillers :

le 18 septembre 2020



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 25 septembre 2020

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Echevins, Mandy Ragni, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Conseillers, Christian Weis, Echevin, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Luc Theisen, Catarina Simões, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

**Excusés :** Jean Tonnar, Daniel Codello, Luc Majerus, Luc Majerus, Jeff Dax, Jeff Dax, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet : 15. Congé politique supplémentaire pour les délégués  
dans les syndicats de communes ; modification ; décision**

Vu le règlement grand-ducal du 25 avril 2012 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux;

Vu le nouvel article 3bis du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 précité qui institue un supplément de 9 heures de congé politique par semaine au maximum à répartir par le conseil communal parmi ses membres entre les délégués dans les syndicats de communes dont la commune est membre;

Considérant que lors de cette répartition, il y a lieu de tenir compte par ordre de priorité décroissant, de l'envergure nationale, régionale ou intercommunal du syndicat concerné; qu'il y a également lieu de prendre en considération le nombre de syndicats dont un membre du conseil communal est membre, ainsi que les fonctions y exercées et la fréquence des réunions;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi communal, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19,

**décide  
à l'unanimité**

de répartir les 9 heures de congé politique supplémentaire de la manière suivante :

- M. Bruno CAVALEIRO : 1 heure
- M. Luc MAJERUS : 1 heure

- Mme Mandy RAGNI : 2 heures
- Mme Daliah SCHOLL : 2 heures
- M. Christian WEIS : 3 heures

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre